

Complexe aquatique intercommunal de Belleville-en-Beaujolais (69) : annexe optionnelle n°4 au CERFA

Mesures environnementales prises par le porteur de projet

Point 6.5 - Mesures et caractéristiques du projet, susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables)

Les mesures suivantes seront mises en œuvre pour économiser la ressource en eau, réduire de l'empreinte carbone et la consommation en EnR, et préserver la biodiversité :

Eaux

- Parkings paysagers en surface semi-perméables (pavés drainants), avec noues d'infiltration au niveau de surverse calées à la décennale
- Cuve de 30 m³ récupérant des EP du bâtiment pour l'arrosage extérieur
- Transit gravitaire des EP au bassin
- Gestion des eaux de ruissellement pendant le chantier permettant de maintenir des écoulements vers le bassin de rétention

Energie - Ressources

- Installations photovoltaïques et géothermie couvriront 62% des consommations totales (hors restauration)
- Label Biosourcé de niveau 3 (56 kg/m² SDP), dont bois (charpente/structure, laine de bois, menuiserie, traitement acoustique)
- Emploi de 100% de béton bas carbone (fondations, murs, cages d'escalier, bassins)
- Réfection du réseau d'éclairage extérieur avec mâts LED et flux lumineux orienté vers le sol.
- Réemploi in situ (gravillons, dalles, pavés, mobiliers, luminaires, copeaux d'arbres abattus en paillage) et avec sourcing extérieur (pavés, carrelage ...). Exportation des matériaux restants vers les filières de réemploi/recyclage
- Vidange des bassins de la piscine calée en période sèche. En cas d'impossibilité due à une météo prolongée particulière (bassin plein), évacuation possible d'une partie du volume par camion-citerne avec réutilisation communale (arrosage des espaces verts)

Biodiversité

- Conservation de la prairie mésophile avec les haies bocagères et la zone humide du bassin de rétention actuel
- Pose de gîtes à microfaune (nichoirs à mésanges bleue et charbonnière, rouge-queue, martinet noir, gîtes à chiroptères, abris à hérisson, hôtels à insectes, andains bois, pierriers pour lézard...) dans les nouvelles plantations
- Emploi d'espèces végétales locales faiblement allergisante dans les plantations

- Création d'un retour de haie et renforcement de haie au sud des parkings en connexion avec les haies parallèles existantes autour de la prairie
- Faune nocturne (oiseaux, chiroptères) : éclairage porté par les ombrières, quelques mâts au nord, et bornes basses au sud (en direction du gymnase près des haies et la zone humide) avec lampes LED adaptées et dirigées vers le sol des parkings. Eclairage commandé (éteint après 23h) avec seuil de luminosité naturelle et limité aux zones de circulation (éloigné des haies bocagères)
- Ajout d'espèces locales fruitières et mellifères au nord du gymnase
- Continuité des espaces végétalisés
- Démarrage des travaux à l'automne-hiver hors période de reproduction et de forte activité de la faune
- Suivi écologique du bassin d'eaux pluviales (relevé des végétations, des espèces d'amphibiens et libellules : en année N+1, N+3, N+5 et N+10, 1 passage au printemps et 1 passage en été)
- Entretien du bassin de décantation : test d'une fauche tardive unique (septembre-janvier) en lien avec le suivi écologique
- Charte "chantier à faible impact environnemental"- traitement des plantes invasives (arrachage/fauche)

La végétalisation et la part importante de sol perméable permettra de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain.